

Point de retraites complémentaires

27 octobre 2019



Les régimes Agirc et Arrco (retraite complémentaire des salarié-es) et Arrco (retraite complémentaire pour les cadres) fusionnent au 1er janvier 2019 en un seul régime, le régime Agirc-Arrco.

- valeur du point Agirc au 1er novembre 2018 = 0,4378€
- valeur du point Arrco au 1er novembre 2018 = 1,2588€

La valeur du point Ircantec (agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques) est au 1er janvier 2019 de 0,48031 €

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES](#) > [Connaître vos droits](#) > [Les chiffres clefs](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Point-de-retraites-complementaires>